Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.00
Faits divers	— 0.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	— 3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 0.50
Etat-civil	— 2.75
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 0.50
Gazette du Nord	— 0.50

Rien ne trempe le corps et ne brûle ses germes mauvais comme les luttes intérieures de la vertu ; elles ont plus d'action efficace sur les humeurs internes que les régimes de la médecine et compositions de la pharmaceutique. — E. B.

SÉNAT

Fin de la séance du samedi 4 juillet 1914

L'IMPOT COMPLEMENTAIRE

M. TOURON développe un amendement tendant à autoriser la déduction des pertes subies dans une exploitation agricole, industrielle, et commerciale.

M. AIMOND rejette la proposition. Il dit que lorsqu'un contribuable n'aura pas retiré un revenu de son exploitation commerciale, industrielle ou agricole, il ne sera pas taxé.

M. LHOPITEAU appuie les observations de M. Touron.

M. PEYTRAL demande au Sénat de réserver son vote.

L'article 12 est réservé.

On passe à l'article 13, concernant les personnes non domiciliées en France, mais y possédant une ou plusieurs résidence.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX soutient un amendement qui ne frappe que les revenus en France.

M. NOULENS combat l'amendement qui est repoussé.

L'article 13 est adopté.

L'article 14 porte que les contribuables mariés ont droit sur le revenu annuel à une déduction annuelle de 1000 francs par personne à sa charge.

M. CHERON demande que la déduction soit de 1500 francs pour chaque personne au delà de la cinquième personne à la charge du contribuable.

L'article 14, ainsi modifié est adopté.

L'article 15 précisant les personnes à la charge du contribuables, n'ayant pas de revenus distincts de ceux qui servent de base à l'imposition de ce dernier, est adopté.

Les articles 16 et 17 sont adoptés sans débats.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi après-midi.

Séance levée à 6 h. 30.

Les mystérieux ajournements d'un Congrès laïque

Nous avons signalé, à son heure, l'éclosion d'une grande idée sous le crâne éburné de l'hébraïque Vénérable ∴Wellhoff.

Dans les loisirs si affairés et si absorbants de sa recette municipale, notre Juif avait pris connaissance du dernier mandement de Carême du « militant Delamaire ». Il y avait vu, avec un serrement cardiaque, une énumération des « multiples œuvres cléricales de propagande et d'action » et de « nombreux congrès que lui-même inspire et où il communique son ardeur combative anti-laïque et anti-républicaine (!) aux masses catholiques de la région ».

Et moi aussi je suis pontife militant, s'écria le fr∴ Wellhoff, en frappant de sa paume grassouillette sa bille de billard (rien du bureau électoral !)

Et il rêva d'une mobilisation des Fédérations d'Amicales, de Patronages laïques, de Sociétés de sport, du « Denier » et du « Sou des Ecoles laïques », de colonies de vacances, d'Amicales d'instituteurs, de délégués cantonaux, etc., etc., en vue d'un congrès des œuvres laïques.

Son but était, comme il disait dans son patois exotique, « d'agrandir l'horizon de la pensée humaine (!) et de lutter contre l'esprit de préjugés, de servitude, de réaction ! »

Il voulait même, le gaillard, « élever les débats du congrès à la hauteur qu'ils méritaient d'atteindre », et, pour cela, « développer dans leurs grandes et belles lignes la philosophie et la morale laïques. »

Ah ! les cléricaux contestent « la possibilité de faire reposer la morale sur d'autres bases que celles du dogme ». Il leur montrera, lui, l'austère Wellhoff, que la morale peut très bien s'appuyer sur d'autres fondements.

Il montrera qu'on n'a pas du tout besoin de la crainte « puérile du Purgatoire et de l'Enfer » pour être un homme vertueux comme lui, le lilial Israélite.

Lisez sans rire cette proclamation de sa foi bien plus haute que les « déclamations » de la nôtre :

« L'Humanité (avec un grand H) a devant elle le grand chemin libre de la discussion scientifique pour parcourir les espaces qui la séparent encore de la Vérité et de la parfaite Justice ».

Donc, il avoue que son Humanité et celle de ses pareils est encore séparée de la Vérité et de la Justice par des espaces.

Et cet ignorant de la Vérité, et ce métèque qui n'a pas encore le sens de la parfaite Justice se mêle d'enseigner la Vérité et de montrer ce qui est Juste !

Et comment ce crétin amoral — il l'avoue — entend-il parcourir les espaces qui le séparent encore de la Vérité et de la Justice ?

Savourez cette explication maboulique :

« S'engager dans ce chemin — vous savez, le « chemin libre » indiqué plus haut — pour **essayer** d'aller **un peu plus avant encore** vers la grande Lumière (avec un L majuscule), ce sera tout à l'honneur des militants réunis au Congrès des Œuvres laïques. »

Donc, un simple **essai**, pas même d'atteindre la grande Lumière, mais **d'aller un peu plus avant vers elle :** voilà les « grandes et belles lignes de la philosophie et de la morale laïque », si tant est que cet épouvantable jargon signifie quelque chose.

Voilà où ils en sont : discuter, chercher, essayer de s'approcher **un peu** plus de la vérité morale.

Et c'est cet effort confus et empirique à travers les espaces de la nuit qui les séparent de la vérité qu'ils opposent à nos dogmes !

Et c'est avec cela qu'ils prétendent enseigner et faire pratiquer la morale !

On n'avoue pas plus cyniquement son désarroi intellectuel et son impuissance morale.

Afficher, avec cela, la prétention d'enseigner, prendre ces airs bouffis d'éducateur quand on n'a rien dans la tête et dans le ventre, cela s'appelle de l'youtrecuidance, fr∴ Wellhoff.

Ce « premier Congrès des Œuvres laïques, scolaires et post-scolaires de la région du Nord », annoncé par la circulaire hilarante dont nous venons de faire savourer aux lecteurs l'immense bêtise, devait avoir lieu les 17, 18 et 19 octobre dernier.

Or, subitement, le projet est tombé en sommeil.

Pourquoi ? Pour quelles causes inavouées — et inavouables, ont insinué certains journaux anarchistes — cette remise « sine die » s'est-elle faite sans bruit ? Pourquoi le Juif et ses fr∴ qui s'étaient attelés à cette machine « laïque » ont-ils soudain renâclé ?

Laissons aux chercheurs d'énigmes le plaisir ou le courage de le deviner, et glissons sans appuyer...

Néanmoins, notre Hébreux n'avait pas renoncé à son idée.

Quand les temps lui parurent meilleurs et un peu plus sereins, il annonça de nouveau son grand projet.

Le Congrès devait avoir lieu, cette fois, le 2 juin. Et cette fois c'était la bonne !

Mais, patatras ! Encore un ajournement. La circulaire envoyée aux frères ∴ et amis expliquait confusément que cette seconde remise était motivée par... **la crise ministérielle !**

De combien de causes majeures ou secondaires dépendent donc ces grands travaux qui doivent faire voir les belles lignes de... la philosophie et de la morale très laïque !

Il est donc si difficile d'**essayer** pour aller un peu plus avant vers la grande Lumière ?

En tout cas, nous avons encore devant nous un espace qui sépare l'Humanité du fr∴ Wellhoff de la Vérité et de la Justice : le « Réveil » des sémites nous apprend que cette fois, cette bonne fois, ces grandes « assises » auront lieu — toujours à Armentières — le 25 octobre prochain.

Le fr∴ Wellhoff a mobilisé une délégation qui est allée demander la présence du fr∴ Augagneur pour la circonstance.

Livrons à l'Histoire les noms de ces délégués qui « marchent » quand le fr∴ Wellhoff les pousse. Ce sont : M. Trépont, préfet du Nord, fr∴, Debierre, fr∴ Beauvisage (oh ! combien ! on l'a vu au Congrès de la Libre-Pensée de Lille), et Chas, maire à tout faire d'Armentières.

Le fr∴ Augagneur a « marché » aussi et a promis d'être de la malheureuse fête deux fois ajournée.

Pourvu, mon Hiram ! que d'ici là ne survienne encore une crise ministérielle ou autre fâcheuse affaire.

Enfin, si tout va bien, nous verrons une bonne fois la grande et belle ligne de la philosophie et de la morale laïque, montrée par Wellhoff et ses frères de la grande Lumière — du 3e appartement — côté cour ou côté jardin ?

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **CAMBRAI**, de **M. l'abbé Bernard Fiévet**, ancien curé de Sancourt, âgé de 85 ans, qui s'est doucement éteint dans le Seigneur, samedi, vers onze heures du matin, après une courte maladie.

Sentant sa fin prochaine, M. Fiévet avait demandé lui-même les derniers sacrements.

Les funérailles auront lieu à Saint-Druon mardi, à dix heures du matin.

A **LILLE**, de **Mlle Marguerite Vermeersch**, décédée le 4 juillet, dans sa 33e année.

Les funérailles auront lieu mardi, à neuf heures, en l'église Ste-Marie-Madeleine.

A **TEMPLEMARS**, de **Mme Ferdinand Breuvart**, née **Flinois**, décédée subitement à l'âge de 35 ans. La défunte était présidente de l'Association des Mères chrétiennes et de toutes les œuvres de la paroisse.

Cette mort met en deuil les familles Breuvart, d'Armentières, et Flinois, de Phalempin.

A **ARMENTIERES**, de **M. Louis Thilleur**, ancien manufacturier, décédé samedi, à l'âge de 64 ans.

Le défunt était ingénieur civil, ancien conseiller municipal, membre de la Chambre de commerce et du conseil des prud'hommes.

A **BAILLEUL**, de **Mlle Sophie Facon**. L'honorable défunte avait été pendant nombre d'années catéchiste volontaire à Houplines ; en même temps, elle s'était vouée au soin de ses parents devenus vieux et elle l'avait fait avec une telle abnégation que l'Académie lui décerna un prix Montyon. Elle fut longtemps au service du vénéré M. Loridan, curé de Petit-Fort-Philippe, puis de Bondues. L'humble servante a suivi de près son bon maître.

A **ESTAIRES**, de **Mlle Victoire Bacrot**, décédée samedi, à l'âge de 84 ans, munie des sacrements.

La défunte était la tante de M. l'abbé César Bacrot, professeur à l'Institution N.-D. des Dunes à Dunkerque, et de M. l'abbé Ernest Bacrot, professeur à l'école Jeanne-d'Arc, à Lille.

A **THIVENCELLES**, de **Mme Ve Lefebvre-Merlin**, décédée le 2 juillet, à l'âge de 74 ans, munie des sacrements.

Samedi, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église St-Martin, à **ROUBAIX**, les funérailles de **M. Henri Vandermesch**, décédé à l'âge de 32 ans, après une longue maladie supportée dans des sentiments de résignation chrétienne admirables.

Le défunt était allé, il y a deux ans, demander sa guérison à la Vierge de Lourdes. De la ville sainte il avait rapporté une très vive piété et avait mérité l'affection de tous les brancardiers et infirmières du Train Jaune.

Nous avons remarqué aux funérailles, MM. Vanoutryve et Rasson, ses anciens patrons, et la plupart des membres du cercle St-Joseph-des-Champs de St-Martin.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Le 2 juillet, a été célébré, en l'église de la Miséricorde, de **PASSY**, le mariage de **M. Michel Billet**, fils de M. François Billet, chevalier de la Légion d'honneur, président honoraire de la Chambre de commerce de Valenciennes, et de Mme, née Hamoir, avec **Mlle Anne-Marie Blondeau**, fille de M. Jules Blondeau et de Madame, née Chalant.

Les témoins du marié étaient : MM. Raoul Wagner, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion d'honneur, son oncle, et Etienne Billet, son frère ; ceux de la mariée : MM. Jules Descamps et le commandant Flahaut, chevalier de la Légion d'honneur, ses oncles.

Lundi, à 11 heures, en l'église de **TEMPLEUVE**, sera célébré le mariage de **Mlle Claire Dorchies**, fille de M. Henri Dorchies-Legrand, notaire honoraire, avec **M. Edmond Lehembre**, licencié en droit, fils de M. et Mme Joseph Lehembre-Lelong, de **TOURCOING**.

On annonce les fiançailles de **Mlle Noémie Masselot**, enfant de Marie, fille de Mme Ve Masselot, de **LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES**, avec **M. Auguste Fichelle**, membre du bureau de la Jeunesse catholique, fils de Mme Ve Fichelle, d'**ASCQ**.

ÉCHOS

POUDRES ET SALPETRES

La raffinerie de Lille est rattachée comme annexe à la poudrerie nationale d'Esquerdes.

Le directeur de cette poudrerie assurera la direction de ces deux établissements.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DE LA RACE BOVINE BLEUE DU HAINAUT A CAMBRAI.

Un concours spécial d'animaux reproducteurs de la race bovine bleue du Hainaut, aura lieu à Cambrai, place au Bois, dimanche 5 juillet. Ce concours est doté d'une subvention de 3.000 francs du ministère de l'agriculture.

LE PRISONNIER ESPAGNOL EST ARRETE

Depuis plusieurs années, de nombreuses personnes du Nord et d'ailleurs recevaient des offres de la part d'un prisonnier espagnol, offrant d'indiquer, moyennant une certaine somme, un trésor enfoui avant qu'il soit arrêté.

Le siège social de cette escroquerie a été découvert par la police de Barcelone.

Le chef de la bande, Thomas Jeke, sujet allemand, a été arrêté.

Il avait dans son bureau un registre contenant 70.000 adresses de dupes possibles dans tous les pays.

Sera-ce la fin de cette vieille fumisterie ?

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

S. G. Mgr CHAROST CONDAMNÉ PAR LE JUGE DE PAIX

M. Merchier, juge de paix, a rendu samedi matin son jugement dans le procès intenté, à l'occasion de la bénédiction de l'église Saint-Louis, à Armentières, à Mgr Charost, qui était encore à cette époque — 2 octobre 1913 — vicaire général de Lille, à MM. les chanoines Jourdin et Huet et à M. l'abbé Dutemple.

On sait qu'un jugement de condamnation du juge de paix d'Armentières avait été cassé comme ne répondant pas aux conclusions du défenseur et que la Cour de cassation avait renvoyé l'affaire devant le tribunal de simple police de Lille.

M. Merchier condamne à cinq francs d'amende Mgr Charost et chacun de ses contrevenants, et aux dépens du procès.

Me Delepoulle, textes juridiques à l'appui, avait soutenu, le samedi précédent, que la cérémonie s'était déroulée sur un terrain privé, et que la liberté du culte, reconnue par la loi de Séparation, exigeait, pour qu'on y pût dire la messe, qu'une église fût bénite, cette cérémonie de bénédiction étant d'ailleurs prévue au rituel. En ce qui concerne la conduite honorifique de Mgr Charost, il avait démontré qu'il n'y avait pas eu, dans ce fait, de cérémonie religieuse.

M. Merchier déclare, dans ses attendus et ses considérants, que la bénédiction a eu lieu sur un terrain privé, sans doute, mais que ce terrain, mis à l'usage du public, doit être considéré comme public ; que la loi de 1905 établissant la liberté des cultes, mais n'en reconnaissant aucun, il n'a pas à connaître des règles imposées par le rituel, et que — singulière conséquence — les cultes doivent se conformer aux dispositions des arrêtés de l'autorité administrative !

D'après ce principe, il sera donc toujours possible à un maire sectaire de contrarier l'exercice du culte.

Pour la conduite honorifique faite à Mgr Charost, M. Merchier trouve qu'elle constitue une cérémonie concertée et préparée, ayant un caractère religieux, à cause des emblèmes qui y figuraient, et notamment de la croix, donc visée par l'arrêté municipal, et non point une manifestation sympathique de la foule.

Et il condamne.

Le contraire eût plutôt surpris, de la part de M. Merchier.

Le 75e ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUTION LIBRE DE MARCQ

Voici le programme de la journée du 75e anniversaire de l'Institution de Marcq, le 14 juillet prochain :

10 h. 45. — Assemblée générale des Anciens élèves, dans la nouvelle salle établie en prolongement du salon vert, et dont la porte d'entrée se trouve près de la chapelle du château.

11 h. 30. — Procession venant chercher, dans les salons du château, LL. GG. NN. SS. Chollet, Charost, Lobbedey et Quilliet. — Dès l'entrée à la chapelle, bénédiction du monument érigé à la mémoire de M. Becquet et dû au ciseau de l'artiste bien connu, Hippolyte Lefebvre.

— Messes pour les Anciens maîtres et les Anciens élèves décédés : elle sera dite par M. le chanoine Emile Descamps, vicaire-général de Lille.

Après l'Evangile, recommandation des défunts de l'année. — Allocution par Sa Grandeur Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, président d'honneur de l'Association des Anciens élèves.

12 h. 30. — A la sortie de la chapelle, groupement général, avec Leurs Grandeurs, des élèves actuels, des Anciens maîtres et des Anciens élèves, au perron dans le parc, en vue d'une photographie d'ensemble.

1 heure. — Banquet dans la grande salle, auquel prendront part les prêtres et les laïques ordinairement invités à notre fête des maîtres.

Exécution d'une cantate. (Paroles de M. le chanoine Parsy, ancien professeur. — Musique de M. Alphonse Jouglet, organiste de Saint-Sauveur et ancien élève.)

Vers 3 heures. — Matinée musicale, offerte par les élèves actuels aux élèves anciens ; elle aura lieu au perron du château, dans le parc, le public étant rassemblé sur la pelouse.

NOUVELLES MILITAIRES

LES CHAUSSURES DE REPOS DANS L'ARMÉE

La commission de l'armée a signalé la nécessité qu'il y aurait à résoudre la question des chaussures dites de repos. On dit à ce propos que M. Noullens, pendant qu'il gérait le ministère de la guerre, avait commandé douze mille paires de chaussures de six types différents qui vont être expérimentées dans quelques semaines aux grandes manœuvres. Ces chaussures « dites de repos » sont du type brodequin et peuvent, au besoin, être utilisées pour la marche. Elles ont l'avantage de peser 500 ou 600 grammes de moins dans le sac où elles sont emportées par le soldat.

LES MANŒUVRES DE CADRE

Les manœuvres de cadre du 1er corps d'armée se sont terminées samedi, entre Lens et Arras.

Environ 60 officiers de toutes armes, brevetés, ont pris part à cet exercice de tactique militaire que dirigeait le général Joffre, chef de l'état-major de l'armée, qui a repris samedi, vers 3 heures 1/2 à Arras, la route de Paris, pendant que les officiers regagnaient leurs garnisons respectives.

LES FETES RELIGIEUSES DU VIIe CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE BOUVINES

Elles auront lieu le dimanche 12 juillet. En voici le programme :

A 9 h. 1/2, formation du cortège précédant les Evêques qui se rendent au Parc du Château, où se célébrera la messe pontificale sur un autel en plein air.

A 10 heures, messe pontificale par Mgr Chollet, archevêque de Cambrai. Les chants seront exécutés par la Chorale Saint-Christophe à Tourcoing (80 exécutants).

La Grande Harmonie de Pérenchies prêtera également son concours à cette cérémonie (100 exécutants).

L'oriflamme de Saint Denis, les bannières ducales, provinciales, celles des descendants des combattants de Bouvines seront groupées autour de l'autel.

Après la messe, retour du cortège à l'église.

A 2 heures 1/2, formation du cortège historique et religieux qui se déroulera dans les rues de Bouvines. En tête : Fanfare des gymnastes, le Roi Philippe-Auguste entouré de ses seigneurs, les cinq pages porte-insignes, le page de la Maison de Mortemart (en mémoire de cette maison qui protégea au péril de sa vie le roi durant la mêlée à Bouvines) portant la couronne ; le page de la Maison de Châtillon-Blois (en mémoire du Connétable Gaucher de Châtillon qui commandait à Bouvines) portant la main de justice ; le page de la Maison de la Tour du Pin de Chambly de la Charge (en mémoire de Tristan de Passy qui sauva le roi à Bouvines, et Pierre de Chambly, chevalier du roi à Bouvines) portant le sceptre ; le page de la Maison de Féron d'Eterpigny (en mémoire de l'Ecuyer Le Féron, armé Chevalier par le roi à Bouvines) portant le globe.

L'oriflamme de Saint-Denis, portée par Raoul de l'Estendart, chevalier de l'Oriflamme, entourée des bannières des familles dont les ancêtres ont combattu à Bouvines ; la Bannière de la Maison de Chambly ; la Bannière de la Maison Sergent de Montigny (en mémoire du Chevalier Gallon de Montigny qui portait à Bouvines la bannière du roi) ; la Bannière de la Maison de Belloy (en mémoire de Gérard Belloy, Chevalier banneret à Bouvines, signataire de la tige de Bouvines) ; la Bannière de la Maison de Quelen (en mémoire des 34 chevaliers bretons qui combattaient à Bouvines) ; la Bannière de la Maison d'Auby (en mémoire de Barthélemy d'Auby, Chevalier qui défendit le roi à Bouvines) ; la Bannière de la Maison de Tristan (en mémoire de Pierre de Tristan qui fit à Philippe-Auguste, désarçonné, un rempart de son corps) ; les Bannières des Maisons ducales ; la Bannière du Duc de Montmorency ; la Bannière de la Maison Talleyrand de Périgord ; la Bannière de la Maison d'Arcourt ; la Bannière de la Maison de Mortemart ; la Bannière de la Maison de La Rochefoucauld ; la Bannière de la Maison de Luynes ; la Bannière de la Maison d'Uzès.

Le défilé des bannières provinciales termine le cortège de l'oriflamme : Orléannais, Anjou, Poitou, Foix, Languedoc, Rouergues, Champagne, Lyonnais, Dauphiné, Angoumois, Périgord, Aunis, Saintonge, Provence, Maine, Bourgogne, Flandre, Picardie, Bourbonnais, Auvergne, Forez, Marche, Touraine, Limousin, Bretagne, Navarre, Berry, Béarn, Belfort, Franche-Comté, Artois, Roussillon, Lorraine, Corse, Comtat Venaissin, Nivernais, Savoie, Comté de Nice, Algérie, Tunisie, Maroc.

Grande Harmonie de Pérenchies (100 exécutants).

Groupe de 50 jeunes escholiers et pages, joueurs de trompette, tambour et fifre, célébrant la victoire de Philippe-Auguste par des chansons du moyen âge.

Groupes et Clergés des diocèses de Lille, Cambrai, Arras, etc.

Mgr Margerin, recteur de l'Université catholique de Lille ; Mgr Carlier, vicaire général de Cambrai ; Mgr Baunard, protonotaire apostolique ; M. le vicaire général Rambure, représentant de Sa Grandeur Mgr l'Evêque d'Arras ; Le Révérendissime Père Abbé de Ligugé ; Mgr Quilliet, évêque de Limoges ; Mgr Douais, évêque de Beauvais ; Mgr Touchet, évêque d'Orléans ; Mgr Charost, évêque de Lille ; Mgr Chollet, archevêque de Cambrai ; Gardes d'honneur de NN. SS. les Evêques.

A 3 h. 1/2, discours de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, sur l'estrade dressée face au champ de bataille. Bénédiction solennelle du champ de bataille donnée par Nosseigneurs les Evêques. Cantate aux vainqueurs de Bouvines.

A 4 h. 1/2, salut d'actions de grâces à l'autel élevé dans le parc du château : chants du Credo et du Te Deum. Bénédiction du Saint Sacrement.

A 6 heures, grande fête de gymnastique. Le soir, illuminations.

Lundi 13 juillet. — A 9 h. 1/2, messe célébrée par Mgr Quilliet, évêque de Limoges.

Bénédiction d'une Statue de N.-D. de la Treille et allocution par Mgr Charost, évêque de Lille.

Les incidents électoraux DE LILLE

LES GRACHEURS ET SABOTEURS DE LA SOCIALE AU RÉGIME POLITIQUE

L'audace du « Réveil » et de ces messieurs de la Sociale ne connaît plus de bornes, depuis qu'ils s'aperçoivent qu'ils n'ont qu'à faire un signe pour qu'on leur obéisse.

Voici qu'ils demandent, pour les individus que le tribunal correctionnel a récemment condamnés pour violences et bris de clôture, le régime politique, tout simplement !

« Ce n'est que justice, dit le « Réveil ». Les manifestants qui ont été arrêtés, ne l'ont été **que pour avoir exprimé par des cris leur indignation** des méfaits de la bande à Binauld. Eux, du moins, n'ont pas volé de suffrages. **Ils furent imprudents dans l'expression de leur légitime colère. Voilà tout. »**

Or, Fernand-Paul Daquère, né à Calais, **a frappé jusqu'au sang le cheval d'un gendarme** ;

Adolphe Buffet, né à Lille, **a donné un coup de tête à un curieux et a traité le commissaire de police d'assassin et de misérable** ;

Ernest Leclercq, de Lille, a dit aux gendarmes qu'ils étaient **des voleurs et des assassins** ;

Marceau Lambert est dans le même cas que Leclercq et Buffet ;

Quant à Plantefève, **il a simplement démoli à coups de souliers deux vitrines de la bijouterie d'Hooghe.**

Ces aimables citoyens, en agissant ainsi, n'ont donc été que des imprudents ! Et il ne faut évidemment pas confondre les gentlemen qu'ils sont avec le menu fretin, condamné tous les jours en correctionnelle pour coups, outrages aux agents, bris de clôture !

Parce que manifestants socialistes, ils ont droit à tous les égards, ni plus ni moins que la Prisonnière de Saint-Lazare.

Le « Réveil », en veine de « bluff », n'en est plus à une exigence près ! Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre.

Tr∴ Ch∴ FF∴, prenez garde à la folie des grandeurs !

M. Gobert, juge d'instruction, a entendu samedi une religieuse des Petites-Sœurs des Pauvres et lui a demandé quelques renseignements sur le personnel de l'établissement de la rue Saint-Sauveur.

Il paraît que l'instruction n'est pas près d'être close. M. Testart, procureur de la République, aurait donné l'ordre à M. Gobert de la faire durer près d'un mois encore. Pour quelles causes, nous l'ignorons. Les socialistes, en tout cas, ne s'en plaindront pas, cela leur permettra de maintenir l'agitation malsaine que l'on sait parmi leurs partisans et dans toute la ville.

MANIFESTERA-T-ON LE 14 JUILLET ?

Le bruit court que les socialistes profiteront de la revue des troupes, le 14 juillet, pour renouveler leurs manifestations.

Nous savons que les autorités responsables de l'ordre sont décidées à prendre de sévères mesures. Toutes les précautions sont d'ores et déjà prises pour que les fêtes ne soient troublées ni au boulevard des Ecoles, à la revue des enfants, ni à l'Esplanade, au défilé des troupes.

LE TOUR DE FRANCE

LA QUATRIÈME ÉTAPE : BREST-LA ROCHELLE (470 kil.)

Le départ de Brest

Un temps splendide a favorisé le départ de la quatrième étape du Tour de France. Aussi il y avait foule au Petit-Paris lorsqu'à minuit précis a été donné le départ aux vaillants routiers. Tout le lot des restant qualifiés est parti, sauf Pierrou, Perrière et Guyot, qui ont déclaré forfait.

A Châteaulin

Un public nombreux assistait au passage des cyclistes. Un peloton d'une vingtaine de coureurs est passé à 2 heures 5. Le train était très rapide. Brocco menait suivi de Lapize et de Georget.

A Quimper

A 3 h. 03 passent Georget et Ménager ; à 3 h. 13 arrive un peloton de 30 coureurs, parmi lesquels Cassier, Botte, Lapize, Faber, Brocco, Petit-Breton, Garigou, Godivier, Egg, Christophe, Pélissier, Heusghem, Girardengo, Luguet, Contesini, Trousselier, Cruchon, Alpini, Cruppelandt. Ce dernier abandonne.

A 3 h. 15, arrivent Thys et Engel frères ; à 3 h. 17, Jean Alavoine et Dejonghe ; à 3 h. 18, Lignon et Baumier ; à 3 h. 21, Deloffre ; à 3 h. 23, Léonard, Caravaglia et Tiberghien ; à 3 h. 27, Benoist ; à 3 h. 29, Duboc et Bergarello, etc...

A Vannes

Ménager et Emile Georget passaient à 7 h. 15, suivis à neuf minutes par un peloton de trente-neuf coureurs, dont les favoris, le train a toujours été plus vif et plus régulier pour les leaders.

A La Roche-Bernard

Les positions étaient les suivantes au passage au contrôle : Georget et Ménager à 8 h. 34, puis, dix minutes plus tard, un peloton de 31 coureurs, parmi lesquels : Garrigou, Thys, Petit-Breton, Rossius, Mottiat, Defraye, etc...

D'une allure souple et aisée, les deux leaders filent toujours inlassablement et arrivent à Nantes (321 kil. de Brest, à 149 kil. de La Rochelle), à 10 h. 49.

(Voir l'arrivée à Nantes aux Informations du Soir).

L'arrivée à La Rochelle

Oscar Egg et Pélissier arrivent à 4 h. 14' 45", bientôt suivis d'Engel.

Arrivent ensuite : Rossius, Alavoine, Charron, Garrigou, Georget, Buysse, Faber, Lapize, Spiessens, Thys, à 4 h. 15' 34".

Christophe à 4 h. 18' 11" ; Dhers à 4 h. 18' 30" ; Defraye, Deman, Tuytten, Dejonghe, Petit-Breton, Degy, Monseur, à 4 h. 22' 17" ; Lucien Buysse à 4 h. 23' 54" ; Munra, à 4 h. 24' 12" ; Luguet, Ménager, Heusghem, Erba, Vugé, à 4 h. 41' 28" ; Lambot, à 4 h. 53' 43" ; Brocco, à 4 h. 54' 32" ; Mottiat, Engel, Petitjean, Kirckam, Sieu, Botte, à 5 h. 12' 50", etc.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

SUCREZ VOS FRUITS AVEC

LE SUCRE BEGHIN

CHEZ LES MINEURS

La chambre syndicale des mineurs du Nord a adressé au ministre du Travail, une lettre dans laquelle elle expose à sa manière le conflit relatif aux consignes, et proteste contre la durée excessive de la descente comme de la remonte, qui aboutirait, prétend cette chambre syndicale, à de longues coupes déguisées dont le nombre d'heures serait bien supérieur à celui prévu par la loi et même par le Sénat le 14 novembre 1913.

EXAMENS D'AGRICULTURE DES DIOCÈSES DE CAMBRAI ET DE LILLE

Les épreuves écrites des candidats aux examens d'agriculture des deux diocèses ont montré une fois de plus que les études agricoles des Collèges et Ecoles libres sont très solides et bien au-dessus de ce que l'enseignement officiel a seulement mis en projet.

On a pu lire ici même les principales questions qui ont été posées aux candidats de cours supérieur de 2e et 3e année.

RÉSULTATS

Pour le Diocèse de Cambrai

En 3e année. — 25 candidats, 20 admissibles, répartis dans les écoles et institutions suivantes : Assomption, à Bavay, 4 ; N.-D. de Grâce, à Cambrai, 6 ; St-Pierre, à Fourmies, 1 ; Pensionnat de Givry, 2 ; Pensionnat de Péruwelz, 1 ; N.-D. des Anges, à St-Amand, 2 ; Notre-Dame, à Valenciennes, 4.

En 2e année. — 52 candidats, 24 admissibles : Assomption, à Bavay, 6 ; N.-D. de Grâce, à Cambrai, 9 ; St-Pierre, à Fourmies, 1 ; Pensionnat de Givry, 1 ; Pensionnat de Péruwelz, 2 ; N.-D. des Anges à St-Amand, 5.

En 1re année. — 100 candidats, 56 admissibles : N.-D. de Grâce, à Cambrai, 6 ; St-Pierre, à Fourmies, 1 ; Pensionnat de Givry, 21 ; Pensionnat de Péruwelz, 25 ; Ecole de Raismes, 1 ; N.-D. des Anges, à St-Amand, 4.

Pour le Diocèse de Lille

En 3e année. — 14 candidats, 12 admissibles : Immaculée-Conception, à Bailleul, 4 ; Bergues, 2 ; Estaires, 1 ; St-Jacques, à Hazebrouck, 3 ; Ecole libre de Willems, 2.

En 2e année. — 32 candidats, 19 admissibles : Immaculée-Conception, à Bailleul, 2 ; Bergues, 3 ; Estaires, 3 ; Hazebrouck, 6 ; Ecole libre de Renescure, 3 ; Ecole libre de Willems, 2.

En 1re année. — 85 candidats, 62 admissibles : Immaculée-Conception, à Bailleul, 5 ; Ecole libre de Bailleul, 1 ; Bergues, 8 ; Estaires, 13 ; Hazebrouck, 18 ; Ecole libre de Morbecque, 4 ; Ecole libre de Renescure, 5 ; Ecole libre de Willems, 3 ; Ecole libre de Wormhoudt, 5.

LICENCE

Faculté des Lettres. — Ont été admis au grade de licencié ès-lettres :

Philosophie. — M. Designolle (bien), Mlle Devoghel, MM. Lesur, Planque.

Histoire et Géographie. — Mlles Osswald (assez bien), Roseau (assez bien), Darras ; MM. Leclercq (assez bien), André Dubois, Vezinet.

Langues et Littératures classiques. — MM. Michel Dubois (bien), Grardel (assez bien), Jacob, Secq, Tounoir.

Allemand. — MM. Courcout (bien), Herman (bien), Goubet (assez bien), Herlemont.

Anglais. — MM. Rérat (bien), Catel (assez bien).

Ont également été reçus : aux épreuves communes de la Licence d'allemand : Mlle Boustchoulsky, MM. Crendal, Jean, Meyer, Olivier et Schlemmer.

Et aux épreuves communes de la licence d'anglais. — Mlles Cury, Vautrin ; MM. Lasselin, Martin et Robbe.

Faculté des Sciences. — Deuxième examen du diplôme d'ingénieur. — Sont reçus : MM. Bouchtab (bien), Somain, Vasseur, Podgaletz, Brill, Becker.

Certificat d'études supérieures de Géologie. — Sont reçus : MM. Crapez (assez bien), Hanot (assez bien), Cordonnier, Delvoye, Leblond.

Certificat d'études supérieures de Physique générale. — Sont reçus : Mlle Hermant (très bien), MM. Baillie (bien), Basset (bien), Chorlet (bien), Cat (bien), Viellodent (bien), Lesecq (bien), Badet (assez bien), Hermand (assez bien), Verbeke, Ménage, Demarez, Heulle, Gruat.

Certificat d'études supérieures d'Astronomie. — Est reçu : M. Courtois (bien).

Certificat d'études supérieures de Minéralogie. — Sont reçus : MM. Pierre Pruvost (très bien), Prévot (bien), Mayolle (assez bien), Mazingue (assez bien), Designolle, Meesemaecker, Monier.

Certificat d'études supérieures de Chimie générale. — Sont reçus : Mlles Creton (très bien), Linglin (bien), MM. Lesoin (bien), Gamain (bien), Lesnes, Gourbeyre.

BACCALAUREAT A LILLE

FACULTÉ DES LETTRES

2e partie : Philosophie. — Sont reçus définitivement :

MM. Drique, Jouvenet (a. b.), Lalmant, Maubeck, Verdier (a. b.), Bailliard, Bassot, Béal (a. b), Geeraert, Joffroy, Joire, Boutry, Mlle Claire, MM. Maxime Caron, Daudrumez (b.), Deharveng (a. b.), Delcambre (a. b.), Deloffre, Audegard, Balédent, Binauldi, Blachon, Mlle Boulanger (a. b.), MM. Cabesting, Lepray (a. b.), Delattre (a. b.).

1re partie : Latin, Sciences. — Sont reçus définitivement :

MM. Gaudry (a. b.), Hennebique (a. b.), Hollande, Lairre, Ployart, Richers, Allays (a. b.), Bailleul (a. b.), Baron, Bouillon, Bracq, Cambier, Demars, Flahaut, Hay, Heduy, Herlin, Piot, Pluvinage, Meyer, Mignon, Morice, Olivier, Omez, Révillion, Talbotier, Wilpote, Canonne, Dauchez, Decanter, Defontaines, Bricout (a. b.), Carbonnier (a. b.), Carlier, Cogez, Coquelet, Dartevelde, Debrock.

FACULTÉ DES SCIENCES

2e partie : Mathématiques. — Sont admissibles aux épreuves orales :

MM. Bernard, Boucher, Brissot, Claeys, Etienne, Favrelle, Freville, Solasse ; Mlles Aulner, Bailleul, Baratte, Blondel, Mougeot, Bolze, Bornay, Boisson, Boutaric, Bricart, Bry, Mlle Carlier ; MM. Catelle, Caucheteux, Charrier, Chevalier, Chivoret, Clyti, Mlles Croix, Dailliez ; MM. Dhallennes, Danel, Daniel, Darthois, Daudrumez, Decoop, Decoopman, Degale ; Delgery, Dellenne, Demarcq, Demaretz, Deparis, Derisbourg, Desc